



COMMUNE DE BIENVILLERS AU BOIS

Région Hauts de France - Arrondissement d'Arras - Canton Avesnes-le-Comte

ARRETE MUNICIPAL N° 44-2026

FÊTE COMMUNALE DU 11 AU 14 JUILLET 2026

BROCANTE DU 11 JUILLET 2026

RESTRICTION DE CIRCULATION

Nous, Maire de la Commune de Bienvillers-au-Bois,

Vu le Code de la Sécurité Routière,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2212-1 à L 2212-2,

Vu la fête communale du 11 au 14 juillet 2026,

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité de tous,

ARRETONS

ARTICLE 1 : En raison de la fête communale qui se déroulera du 11 au 14 juillet 2026 en la commune de Bienvillers au Bois, les tronçons du n°1 rue de Verdun jusqu'au 20 rue de Verdun - du 1 au 10 rue de Pommier – du 1 au 10 rue Saint Etton, seront interdits à la circulation (sauf riverains, secours et commerce) à partir du lundi 6 juillet 2026 dès 8 heures jusqu'au mercredi 15 juillet 2026.

ARTICLE 2 : Une déviation sera mise en place à partir du lundi 6 juillet 2026 à partir de 8 heures :

- **Pour les véhicules légers** via la rue Clémenceau et la rue de l'Argilière direction rue de Saint Etton / Verdun / Monchy.
- **Pour le transport urbain** l'arrêt est reporté rue de Verdun à la Place du Jeu de Paume (aire de jeux) direction Hannescamps – Foncquevillers direction Arras / Souastre.
- **Pour les véhicules de plus de 3.5 T** via Pommier, Berles au Bois, Souastre, Foncquevillers, Hannecamps et Monchy au Bois. Toutes les déviations via la rue de l'Argilière et la rue de Saily seront interdites, les agriculteurs de la Commune devront emprunter le croisement rue de Cocriamont / rue Saint Etton et ou le croisement rue de Verdun / rue de Cocriamont direction rue de Foncquevillers (où la vitesse devra être réduite),

ARTICLE 3 : Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 4 : Ampliation de cet arrêté sera :

- Gendarmerie de Beaumetz les Loges,
- SMAV,
- MDADT de l'Arrageois,
- SDIS de Bucquoy,
- RRT 62,
- Kéolis,

- Didier SY,
- Alain Dégardin,
- Scea Bray,
- Gérard Nepveu,
- Hervé Delporte,
- Benjamin Mallet,
- Communes : Pommier – Berles – Souastre – Hannescamps – Foncquevillers – Monchy au Bois
- Affiché en Mairie

Bienvillers au Bois, 8 juin 2026

Le Maire,

François LEVEL

